



Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le **01 04 2021**
ID : 022-200056703-20210326-DB20210312-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2021-03-12

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un le vingt-six Mars à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 19 Mars 2021, se sont réunis en visioconférence ou à défaut en audioconférence sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Joël BATARD, Loïc TARDY, Martine BOSCHER, Roger FERRET, Isabelle DESFEUX, Anthony HOURDEL, Nelly MORO, Jean Luc BERTRAND, Stéphanie RAPINEL, Jean Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Eliane LALANDEC, Marie Pierre COLLIN, Monique LE VEE Claudine MIZZON, Gilles GUILLAUME, Pascal URO, Olivier LE DU, Jean Manuel HERGAS, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Laetitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Pierrick LE NOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Hélène HUET-LE PROVOST, Patricia BRIAND-LE FALLER, Magaly KUBICKA, Alexis LEBRAT.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

M. Yannick ORHAN donne procuration à M. Anthony HOURDEL
M. Grégory ETIENNE donne procuration à Mme Michelle CARMES
Mme Dominique FAINZANG donne procuration à M. P. LE NOANE
Mme Florence CHEVILLARD donne procuration à Mme Nelly MORO

ABSENT (E.S.) NON REPRESENT (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean Luc BERTRAND

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

12) Cession rue Surcouf :

Rapporteur : Madame Stéphanie RAPINEL, Adjointe à l'Urbanisme

Monsieur et Madame Pearson Didier, sises au 48 rue Surcouf, ont sollicité la Ville de Pordic afin d'acquérir l'ancienne emprise du transformateur électrique. Cet emplacement correspond à la parcelle cadastrée ZL 253 (20 m²).

Après consultation des services des domaines et accord des futurs acquéreurs sur les modalités de la vente, il est proposé de vendre la parcelle ZL 253 au prix de 1 100 €.

Les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Bâtiments et espaces publics, Voies et réseaux, Urbanisme et Aménagements » du 17 Mars 2021.

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

ID : 022-200056703-20210326-DB20210312-DE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

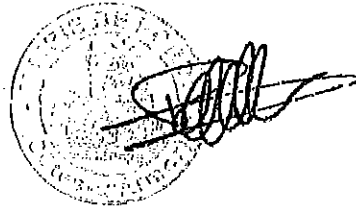
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents aux conditions précitées.**

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Joël BATARD.

A circular official stamp is partially visible, with a handwritten signature in black ink written over it. The signature appears to be 'Joël Batard'.